

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DASES 205 G Subvention (29.350 euros) à deux associations et convention avec l'association « Chômeurs et Précaires de Paris » pour leurs actions d'accès aux droits en direction des chômeurs et personnes en situation de précarité.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, propose l'attribution d'une subvention à l'association APEIS Paris et « Chômeurs et Précaires de Paris » pour la poursuite de leurs activités d'aide à l'accès aux droits, et demande l'autorisation de signer une nouvelle convention annuelle avec l'association « Chômeurs et Précaires de Paris » ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention annuelle avec l'association « Chômeurs et Précaires de Paris » (65281) située 33 rue du Château Landon (10^{ème}), pour son action d'aide à l'accès aux droits (2016_06417) dont le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 20.650 €, au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 584, nature 6574 ligne DF34015 du budget de fonctionnement 2016 du Département de Paris et suivants sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : Il est attribué à l'association « Comité local de l'association Pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité des chômeurs et travailleurs et précaires de Paris (APEIS Paris) (20007), située 11 rue des Couronnes (20^{ème}) une subvention de fonctionnement de 8.700 € au titre de l'exercice 2016 (2016_06009)

Article 4 : La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée au chapitre 017, rubrique 561, nature 6574 ligne DF34018 du budget de fonctionnement 2016 du Département de Paris et suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Anne HIDALGO